

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER
Bulletin n° 18, le 28 septembre 2010
LANGUEDOC-ROUSSILLON



MOUCHE DE L'OLIVE

D'après le BSV, les captures tendent à se stabiliser voire à diminuer sur certains secteurs. Les captures sont au maximum de 12 mouches / jour. La baisse des températures et la fin de certains vols peuvent expliquer ce piégeage.

Sur des vergers non traités et très sensibles (Lucques), les dégâts atteignent 10 % d'olives avec des piqûres de ponte et 5 % d'olives avec des trous de sortie.

Les températures nocturnes et matinales sont plus froides et ralentissent le développement de la larve et l'activité des adultes, surtout s'il y a un vent violent.

Les vols de mouche observés actuellement sont :

- pour une altitude < 150 m, le 4^{ème} vol est en cours.
- pour une altitude comprise entre 150 et 300 m, le 4^{ème} vol débute à basse altitude et apparaîtra la semaine prochaine plus en altitude.
- pour la zone d'altitude comprise entre 300 et 450m, le 3^{ème} vol est en cours
- pour une altitude > 450 m, le 3^{ème} vol est en cours.

1 – Production raisonnée d'olives vertes de table (tardives):

La récolte des Picholines vertes de table a débuté la semaine dernière.

Rappel : pour les vergers récoltés en octobre, renouveler le traitement préventif 10 jours après la dernière application préventive ou un traitement curatif 3 semaines après le dernier traitement. **Attention aux conditions d'utilisation des produits (limitation du nombre d'applications) et au délai avant récolte.**

Renouveler le traitement selon les conditions ci-dessus – Respecter les délais avant récolte et le nombre d'applications maximum

2 – Production raisonnée d'olives noires de table :

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol débute cette semaine. Intervenir avec un produit préventif cette semaine sur les vergers sensibles. Pour les vergers moins sensibles, intervenir la semaine prochaine.

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine ou début de semaine prochaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

3 – Production raisonnée d'olives à huile :

Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol débute cette semaine. Intervenir avec un produit préventif cette semaine sur les vergers sensibles. Pour les vergers moins sensibles, intervenir la semaine prochaine.

Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine ou début de semaine prochaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

4 – Production biologique :

Dans ce mode de production, il n'existe pas de produit curatif. Tous les traitements sont préventifs

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Olives de table et à huile : Pour la zone d'altitude comprise entre 150 et 300 m, le vol débute cette semaine. Intervenir avec un produit préventif cette semaine sur les vergers sensibles. Pour les vergers moins sensibles, intervenir la semaine prochaine. Pour les autres zones d'altitude, attendre le prochain bulletin.

Effectuer un traitement cette semaine ou début de semaine prochaine, entre 150 m et 300 m d'altitude

Rappel : pour l'utilisation d'argiles en tant que barrière, il faut renouveler l'application tous les mois, ou dès qu'il y a eu lessivage > 30 mm de pluie, ou s'il y a eu érosion par le vent, ou si les olives ont grossi et sont donc moins couvertes par la pellicule argileuse.

Rappel

Nous vous rappelons (Infolive n°5) que pour effectuer une lutte efficace contre la mouche en diminuant le nombre de traitements, vous devez :

- placer un piège dans vos parcelles et le relever 2 fois / semaine
- effectuer un comptage régulier d'olives avec piqûre de ponte et comparer le pourcentage obtenu avec le tableau des seuils de dégâts ci-dessous

Seuil de dégâts dus à la mouche	Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} vol	Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} vol	Entre le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} vol	A la récolte
Olives à huile	3 % d'olives avec piqûres de ponte	5 % d'olives avec piqûres de ponte	7 % d'olives avec piqûres de ponte	10 % d'olives avec trous de sortie
Olives de table	0,5 % d'olives avec piqûres de ponte	1 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec piqûres de ponte	2 % d'olives avec trous de sortie

*En dessous du seuil, intervenir avec un produit préventif
Au-dessus du seuil, intervenir avec un produit curatif*

Produits autorisés sur oliviers * :

Les autres produits sont interdits – Protégez-vous

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement adulticide préventif 3 applications maximum lessivage à 10 mm	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	7	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement adulticide préventif 2 applications maximum lessivage à 10 mm	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB lessivage à 10 mm	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB lessivage à 30 mm	ARGIBIO ARGICALPRO	30 à 50 kg/ha			
Argile verte	Barrière AB Lessivage à 30 mm	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

Préservation des abeilles

Des plantes du couvert végétal des oliveraies ou à proximité des vergers sont en fleurs actuellement, comme la roquette blanche (Diplotaxis) ou la mauve. Ces plantes sont attractives pour les abeilles.



INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



Rappel : En cas de présence d'abeilles dans le verger avant un traitement insecticide, des mesures sont à mettre en place :

- ne pas traiter avec des spécialités commerciales classées "*dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs*"
- faucher le couvert végétal fleuri avant chaque application d'insecticide
- traiter tôt le matin ou tard le soir

ŒIL DE PAON

D'après le BSV, les conditions climatiques sont très favorables au développement du champignon, et la baisse des températures atteint la température idéale de développement (aux alentours de 16°C).

Si le seuil de 15 % de feuilles tâchées est dépassé et si le dernier traitement a été lessivé, il faut renouveler l'application. Pour des traitements à la bouillie bordelaise, il est possible d'utiliser la ½ dose préconisée pour limiter les doses de cuivre métal / ha (voir la liste des produits sur Infolive n° 3). **Attention** aux conditions d'utilisation des produits et **au délai avant récolte (entre 3 et 21 jours selon la spécialité - voir étiquette)**. **Respecter la dose annuelle de cuivre métal apportée sur le verger, qui est de 6 kg / ha / an.**

Ne pas intervenir, sauf si le traitement a été lessivé – Attention au délai avant récolte des produits

TEIGNE DE L'OLIVIER

Le vol de la 2^{ème} génération est en cours, à toutes les altitudes. Les captures sont généralement faibles. Les chutes de fruits sont peu importantes.

Il n'est pas utile d'intervenir sur cette génération.

Ne pas intervenir cette saison

COCHENILLE NOIRE

La présence de ce ravageur est très faible : seulement quelques rares cas répertoriés.

Ne pas intervenir

PYRALE DU JASMIN

JEUNES VERGERS UNIQUEMENT

La présence de ce ravageur est très faible : seulement quelques rares cas répertoriés.

Rappel : Si le traitement n'a pas été effectué en début de mois, intervenir en fonction des observations effectuées en vergers : si le seuil de 10% de pousses atteintes est dépassé, appliquer un produit à base de lambda-cyhalothrine à la même dose que pour la mouche de l'olive (voir tableau des produits autorisés sur la mouche de l'olive p. 3).

Si le traitement n'a pas été effectué, intervenir sur jeunes vergers si le seuil est atteint

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org



BRUNISSEMENT

Pas de cas observés pour le moment sur les parcelles sensibles.

Ne pas intervenir

PULVÉRISATION

La qualité de la pulvérisation est essentielle pour l'efficacité des produits utilisés, aussi bien des produits de contact, des barrières, préventifs ou curatifs. Un pulvérisateur mal réglé va, outre diminuer l'action du produit, polluer le sol (s'il goutte) ou dériver (si la pression est trop importante), se boucher si les buses ne sont pas nettoyées régulièrement, et répartir le produit d'une façon hétérogène .

L'optimum pour une pulvérisation efficace est d'atteindre le point de ruissellement pour les applications sur tout l'arbre, en formant un brouillard fin sur le feuillage.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : contact@ctolivier.org

